

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du mardi **24 juin 2003** à 20h30

Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL



Présidence : M. DEROBERT Michel, président

Présents :

- M. ALBERTO Pierre
- M. BAUMGARTNER Andréas
- Mme BOADA Anne
- M. BUCHETTI Pierre-Antoine
- Mme CADEI Geneviève
- M. COLARUSSO Alessandro
- Mme EPARS Françoise
- Mme GOBBI Eve
- M. GRAND René
- M. GUEX Jean-Pierre
- M. LAGRANGE Philippe
- Mme PORCHET Arlette
- M. REINMANN Bruno
- M. RYCHNER Georges
- M. STALDER Michel

Excusé : M. FEYER Georg

Assistent :

- Mme HUMBERT Yvonne, maire
- M. SCHMULOWITZ Joël, adjoint
- M. MOTTIER Gérald, adjoint



Ordre du jour :

1. Prestation de serment de Mme Geneviève CADEI, conseillère municipale
2. Approbation du procès-verbal des séances des 13 mai et 3 juin 2003
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications du maire
5. Dénomination d'un nouveau chemin
6. Crédit d'étude en vue de la construction d'un immeuble communal au chemin de la Mairie (délibération)
7. Nomination des président(e)s et vice-président(e)s des locaux de vote pour le second semestre 2003
8. Propositions du maire
9. Propositions individuelles et questions



Le président salue toutes les personnes présentes et déclare la séance ouverte.

1. PRESTATION DE SERMENT DE MME GENEVIEVE CADEI, CONSEILLERE MUNICIPALE

Le président demande à l'assemblée de se lever, puis à Mme Geneviève CADEI de répondre, après lecture du texte de la prestation de serment, par *Je le jure* ou *Je le promets*. Il est pris acte de son serment.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DES 13 MAI ET 3 JUIN 2003

- **Séance du 13 mai 2003**

M. RYCHNER demande de modifier ses interventions de la façon suivante :

P. 174, 7^e paragraphe: M. RYCHNER souligne que cette façon de faire peut exposer la commune à **plusieurs demandes consécutives la même année**.

P. 175, 3^e paragraphe: M. RYCHNER précise que **l'enseignement pédagogique** n'est pas de la compétence de la commune, alors que la bibliothèque fait partie de la culture et des loisirs de Genthod.

Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal est approuvé par 11 voix et 4 abstentions de nouveaux élus.

- **Séance du 3 juin 2003**

Le procès-verbal de la séance du 3 juin 2003 est soumis, à son tour, à l'approbation du Conseil municipal. Il est adopté par 14 voix et 1 abstention.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

- M. DEROBERT a reçu un courrier adressé au Conseil municipal par le Groupement pour les intérêts de Genthod (GIG) relatif à la fixation de la séance d'installation du nouveau Conseil municipal.

Le GIG tient à manifester sa désapprobation à l'égard de la liberté prise par Mme le maire de déplacer la dite séance du Conseil municipal du 2 au 3 juin 2003. Il relève que la loi sur l'administration des communes prévoit avec précision que la séance d'installation, convoquée par le maire, mais dont la date est arrêtée par le Conseil d'Etat, ne peut souffrir d'aucune exception.

Il pense que les raisons invoquées pour ce déplacement, la tradition du mardi et l'indisponibilité des élus d'une des formations politiques, ne peuvent légitimer une telle pratique.

Les élus du GIG, quant à eux, s'étaient référés au calendrier élaboré par l'Exécutif au mois de mars et distribué aux membres du Conseil municipal, fixant déjà la séance d'installation du nouveau Conseil à la date retenue par le Conseil d'Etat, en l'occurrence, le 2 juin.

Le GIG relève encore dans son courrier que lors de la séance d'installation, Mme le maire a rappelé que des règlements existent et qu'elle souhaite qu'ils soient respectés ou, si le besoin s'en fait ressentir, modifiés avec l'aval de la majorité du Conseil et la ratification du Conseil d'Etat. Le GIG abonde dans ce sens et se dit prêt à se conformer à la législation en vigueur, rejoignant par-là les vœux de Mme HUMBERT.

De plus, il précise qu'il a toujours fait preuve d'adaptation en cas de besoin et est constamment resté ouvert au dialogue, permettant ainsi d'aboutir à un arrangement. Toutefois, il n'accepte en aucun cas les décisions unilatérales portant sur des sujets impliquant l'ensemble du Conseil municipal.

Le GIG précise qu'il ne tolérera plus que des informations, à disposition d'une partie de l'Exécutif, ne circulent qu'en direction d'une formation politique privilégiée avant leur diffusion publique. Il estime que l'Exécutif et les membres du Conseil municipal de la commune de Genthod doivent former une équipe oeuvrant pour le bien des concitoyens dans la plus grande transparence. Il relève que c'est sur cette base que leur engagement a été présenté à leurs nouveaux élus.

Le GIG espère que les autres formations politiques soient animées des mêmes intentions et assure qu'il fera tout ce qui est en son pouvoir pour perpétuer ce mode de fonctionnement.

En réponse Mme HUMBERT relève que notre Canton est l'un des seuls qui ne respecte pas l'application de la Constitution fédérale dans laquelle l'autonomie communale est reconnue. L'assermentation des conseillers municipaux est un acte communal issu d'une élection communale. De plus, elle indique qu'elle s'est entretenue avec le tuteur des communes à ce sujet et qu'elle a également fait part à M. CRAMER, conseiller d'Etat, de la tradition gentousienne qui entoure la prestation de serment.

La séance d'installation du nouveau Conseil municipal se déroule selon une coutume bien établie depuis fort longtemps, est toujours organisée le mardi suivant le 1^{er} juin. Cette cérémonie est pour Genthod une séance spécifique dédiée aux nouveaux élus avec des discours et un apéritif.

M. CRAMER ignorait que la prestation de serment des nouveaux élus communaux occasionnait une séance spéciale dans certaines communes.

Mme le maire lui a précisé que la Commune de Genthod considérait la prestation de serment comme un moment important et solennel et que la fixation de la séance le mardi 3 juin ne répondait pas à un désir de désobéissance stupide et bête, mais à un droit coutumier.

Elle lui a aussi fait remarquer que la prestation de serment des Maires et Adjoints, qui normalement intervient le 1^{er} juin, a été avancée au vendredi 23 mai et qu'en cas de besoin le Conseil d'Etat prenait aussi certaine liberté. Néanmoins, elle conçoit qu'au vu des manifestations prévues contre le G8, la date initiale n'était pas la plus judicieuse.

Les explications de Mme HUMBERT ont été acceptées par M. CRAMER.

4. COMMUNICATIONS DU MAIRE

Mme Humbert :

- Fait part de l'invitation adressée aux membres de l'Exécutif et du Conseil municipal par le Tennis Club de Genthod à participer à une soirée organisée le vendredi 22 août dès 19h00 au club. Des invitations se trouvent à disposition des intéressés auprès de l'Exécutif.

- Indique que le service de la Surveillance des communes a pris acte du « Règlement pour l'attribution d'une aide financière à des jeunes pour la pratique d'une activité artistique ou sportive ».
- Signale que la séance de la commission des affaires sociales et des naturalisations, prévue le 1^{er} juillet, est annulée, aucune personne ne s'étant inscrite pour l'appartement de 5 pièces au 7, route de Rennex.
- Communique que le spectacle de *La Revue*, offert traditionnellement aux membres du Conseil municipal, se déroulera le dimanche 9 novembre à 17h00. Les participants qui le souhaitent pourront, comme par le passé, poursuivre la soirée par un repas pris en commun à leur charge. Une invitation sera adressée à tous les conseillers.
- Relève que, compte tenu du fait qu'un seul objet cantonal pourrait passer en votation, le Conseil d'Etat a décidé qu'il n'y aurait pas de votation cantonale en novembre 2003. Au plan fédéral, la date retenue pour une votation au mois de novembre a également été annulée.

5. DENOMINATION D'UN NOUVEAU CHEMIN

Mme HUMBERT indique que, suite aux nouvelles constructions en cours sur l'ancienne parcelle DOMINICE, la Mairie a été interpellée pour déterminer le nom d'un nouveau chemin traversant cette parcelle de la route de Collex à la route de Valavran.

Ce terrain portant le nom « Les Châtaigniers » au 18^e siècle déjà, la Mairie a proposé comme appellation le *Chemin des Châtaigniers*. Proposition à laquelle la commission cantonale de nomenclature a répondu qu'elle ne pouvait pas entrer en matière, dès lors que ce chemin existe déjà sur le territoire cantonal, et ce afin d'éviter des confusions.

Etant donné que le Conseil municipal a un pouvoir consultatif, Mme le maire lui suggère les dénominations suivantes : le *Chemin de la Caracole*, en souvenir des chevaux qui pâturaient et gambadaient à l'époque dans ce pré, le *Chemin du Cèdre bleu*, qui a une consonance agréable, mais dont le nom est quelque peu illogique, cette parcelle n'étant pourvue d'aucun cèdre bleu et, finalement, en dernière proposition, le *Chemin de la Gambade*, mais qui existe malheureusement déjà aussi.

Mme HUMBERT demande l'approbation du Conseil municipal pour présenter comme nouvelle dénomination le *Chemin de la Caracole*, proposition qui pourrait, toutefois, encore être refusée par la commission cantonale de nomenclature.

***Mise au vote, la proposition de présenter le « Chemin de la Caracole » est acceptée
par 14 voix et 1 abstention***

6. CREDIT D'ETUDE EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE COMMUNAL AU CHEMIN DE LA MAIRIE (DELIBERATION)

M. RYCHNER indique qu'un besoin urgent de construire de nouveaux logements se faisait de plus en plus ressentir. La commune possédant un terrain au chemin de la Mairie, entre l'épicerie et l'école, une première étude avait été établie lors de l'ancienne législature, suivie d'une deuxième répondant mieux aux désirs de la commission. Le projet final comprend un immeuble de 17 appartements, pour un investissement total d'environ 8 millions.

A ce jour, afin de pouvoir rapidement déposer la demande d'autorisation de construire, il est impératif d'accorder un crédit d'étude de Fr. 160'000.00 en faveur de l'Exécutif. Au vu du temps nécessaire pour toute demande d'autorisation de construire, il est indispensable de déposer rapidement la requête afin de ne pas retarder le commencement des travaux. Les frais d'étude s'élèvent à ce jour à Fr. 87'000.00 et sont d'ores et déjà dus, le montant requis couvrira les frais déjà engagés et ceux consécutifs au dépôt de la demande d'autorisation de construire.

M. STALDER demande si ce crédit d'étude couvre les frais jusqu'à la demande d'autorisation de construire ou va au-delà.

M. RYCHNER précise qu'il englobe aussi une partie de la suite de l'étude, mais que les frais d'étude qui allaient être supportés par ce crédit n'avaient pas été définis précisément. De plus, il relève que les frais d'étude définitifs seront plus importants que cette somme, qui représente le crédit minimum demandé par l'architecte pour avancer le projet actuellement.

M. STALDER demande à la commission des bâtiments de bien vouloir s'assurer, par rapport aux crédits qui vont être engagés, des limites de prestations de chacune des phases de la construction.

Mme PORCHET communique la prise de position du Groupe radical sur ce sujet.

Il pense que l'endroit prévu pour la construction de cet immeuble n'est pas adéquat et supprimerait un bel espace de verdure, que la Commune vient d'acquérir un complexe de bâtiments au centre du village et dispose dorénavant de plus d'appartements et, finalement, que la Commune a d'autres besoins, à leur sens, plus prioritaires, tels que des locaux pour le service de voirie mieux adaptés et plus spacieux, notamment. Par conséquent, le Groupe radical s'oppose au crédit d'étude en vue de la construction d'un immeuble communal au chemin de la Mairie.

M. DEROBERT donne lecture de la délibération.

*Vu la demande croissante de logements destinés aux habitants de Genthod,
vu l'étude de la commission des bâtiments en vue de la réalisation d'un immeuble communal d'habitation au chemin de la Mairie,
vu l'estimation d'honoraires du GA Groupement d'architectes SA, établie en date du 27 mai 2003,
vu le préavis favorable émis par la commission des bâtiments lors de sa séance du 10 juin 2003,
sur proposition de la Mairie, le Conseil municipal décide,*

1. *D'ouvrir un crédit d'étude de Fr. 160'000.00 en vue de la réalisation d'un immeuble communal d'habitation au chemin de la Mairie*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan du patrimoine administratif*
3. *En cas de réalisation du projet, les frais d'étude seront intégrés au crédit de construction en vue de leur amortissement*
4. *En cas de non-réalisation du projet, les frais d'étude feront l'objet d'une nouvelle délibération à soumettre au Conseil municipal qui fixera les modalités d'amortissement*

Mise au vote cette délibération est approuvée par 13 voix et 2 oppositions

M. RYCHNER souligne qu'en commission le Groupe radical avait un avis différent sur la question.

M. BUCHETTI indique que le Groupe radical a modifié sa prise de position, car il estime que d'autres réalisations sont plus essentielles, il relève aussi que la demande d'appartements ne semble pas si marquée étant donné qu'un appartement de cinq pièces peine à trouver preneur.

Mme PORCHET indique qu'elle a, quant à elle, toujours été réticente à ce projet de construction.

7. NOMINATION DES PRESIDENTS(ES) ET VICE-PRESIDENTS(ES) DES LOCAUX DE VOTE POUR LE SECOND SEMESTRE 2003

Votation du 19 octobre 2003

Président :	M. Pierre ALBERTO
Suppléant du président :	M. René GRAND
Vice-présidente :	Mme Arlette PORCHET
Suppléant de la vice-présidente :	M. Pierre-Antoine BUCHETTI

8. PROPOSITIONS DU MAIRE

Dans le dessein d'introduire au sein des conseillers municipaux un système de communication moderne et rapide, Mme HUMBERT propose, avec l'accord de la Mairie, de créer un groupe de travail de 3-4 personnes qui aura la charge d'étudier l'opportunité d'un achat d'ordinateurs portables et les diverses solutions quant au financement. L'Exécutif utilise déjà ce moyen de communication avec du matériel privé, il en est de même pour certains conseillers. C'est aussi une des raisons pour laquelle Mme le maire soumet cette proposition qui permettrait aussi, par un service Extranet documentaire, de transmettre les ordres du jour, les calendriers de séances, les plannings, les procès-verbaux et diverses communications.

M. DEROBERT demande quels types de dépenses devront être étudiés.

Mme le maire indique qu'au Grand Conseil, il y a 10 ans, les députés avaient reçu un ordinateur dont ils avaient assumé la moitié des frais d'achat, mais dont la maintenance était assurée par l'Etat. La législature suivante, un nouvel appareil avait été prêté, puis finalement offert au terme des quatre ans. Le groupe de travail devra par conséquent étudier toutes les possibilités.

M. DEROBERT demande si la création d'un site Intranet interviendra.

Mme HUMBERT répond que ce travail est déjà en phase finale par le service informatique de l'ACG.

Membres de la sous-commission : Mme Arlette PORCHET, M. Michel STALDER, M. Georges RYCHNER et M. Alessandro COLARUSSO.

La Mairie se charge de convoquer les séances.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

- Mme PORCHET rappelle que la fête des promotions se déroulera vendredi 27 juin derrière l'école. L'ensemble des conseillers municipaux défilent dans le cortège débutant à 18h30. D'autre part, elle les invite à servir l'apéritif à la population dès 19h30. Elle les remercie chaleureusement pour leur précieuse collaboration.

- Mme GOBBI a été interpellée par de nombreux communiers concernant le début des travaux de construction des nouvelles villas du chemin des Boulangers générant un flux incessant et très dangereux de camions qui entrent et sortent du chantier. Le cheminement piétonnier est très souvent inutilisable par les usagers.

M. SCHMULOWITZ remercie pour le signalement de ce fait. Il pense qu'effectivement il y a un danger potentiel, par conséquent, la Mairie entreprendra les démarches nécessaires pour y remédier en prenant contact rapidement avec l'entreprise concernée et en l'invitant, éventuellement, à procéder à une meilleure signalisation.

M. DEROBERT pense également qu'il est impératif de préserver un accès permanent aux piétons sur le chemin piétonnier.

- M. REINMANN a été informé que des habitants du centre du village ont été victimes de cambriolages et d'actes de vandalisme. Il se pose la question de savoir s'il n'est pas opportun d'augmenter les rondes effectuées par l'entreprise Securitas afin de parer le plus possible à ces agissements.

Mme HUMBERT indique que des rondes sont effectuées la nuit et quelques fois le jour. Elle précise que le vandalisme est un nouveau problème qui surgit, observer et intervenir dans ces cas-là n'est pas évident pour la maréchaussée. Toutefois, mardi 1^{er} juillet, la police de Versoix sera reçue par l'Exécutif qui lui fera part de ce problème. Des passages de police plus serrés durant la journée seront demandés.

M. SCHMULOWITZ, victime de deux cambriolages, souligne que de nombreux vols ont eu lieu dans ce quartier ces derniers jours. Il recommande à l'assemblée d'éviter de parquer son véhicule au chemin du Presbytère afin de ne pas avoir à supporter des croix gravées sur le flanc de son véhicule. Il indique qu'il a également subi le marquage à la peinture de croix sur sa maison.

M. DEROBERT indique que des cambriolages ont aussi eu lieu récemment sur la commune de Bellevue, il rappelle aussi que le Conseil municipal avait déjà interpellé la Mairie à ce sujet lors de la précédente législature.

Mme le maire précise que, pour la police, la commune de Genthod est plutôt calme par rapport à d'autres endroits du canton.

M. STALDER souhaite que les cambriolages qui surviennent toute l'année et le vandalisme qui est le plus souvent un phénomène d'été intervenant à la fin de l'année scolaire soient pris en compte distinctement. Ces deux cas de figure sont actuellement en simultanés, mais ce sont deux actes très différents.

Pour lui, le vandalisme provoque une succession de déprédations au même endroit. Il pense qu'une présence efficace de proximité pourrait engendrer une certaine appréhension et dissuader les vandales de récidiver.

Le vol est pour lui un autre phénomène, le voleur vient et repart, sans peut-être ne jamais revenir.

Mme HUMBERT indique que la police effectue aussi des rondes en civil.

M. STALDER estime que ce n'est pas d'un très grand intérêt dans un village où tout le monde se connaît.

M. BAUMGARTNER souligne que la commission de la sécurité publique avait mandaté, lors de la précédente législature, la Mairie pour qu'elle demande au Conseil d'Etat d'effectuer des rondes plus fréquentes à Genthod.

Mme HUMBERT relève pour la seconde fois consécutive que le territoire communal semble être un havre de paix pour la gendarmerie, en comparaison de ce qui se passe dans d'autres lieux à Genève. Elle spécifie aussi que le poste de police de Blandonnet couvre toute la rive droite jusqu'à Chancy.

M. SCHMULOWITZ énonce qu'après la prise d'un certain nombre de contacts différents, il s'avère que la gendarmerie est saturée par un manque d'effectifs et aussi après avoir vécu des moments très pénibles durant le G8, il règne une certaine déprime dans les milieux de la police.

Il a échangé des points de vue avec d'autres communes bien nanties et demande s'il n'est pas possible d'envisager l'engagement d'une police privée sur la commune, comme le fait Cologny, ce qui aurait le mérite de provoquer une diminution des déprédations.

Finalement, il relève que c'est un constat d'échec que d'être obligé de songer à engager une police privée.

M. RYCHNER pense qu'il ne faut pas attendre qu'il y ait plus de délits pour intervenir.

Par rapport à ce qui s'est passé à Genève pendant le G8, la région devient un bon attrait pour les voyous.

Il estime qu'il vaut mieux préserver la sécurité, car il est nettement plus difficile de faire marche arrière pour la rétablir. Il est conscient que la sécurité publique ne fait pas partie du cahier des charges des communes, mais de celui de l'Etat, et il considère important de continuer de le solliciter, même s'il a de la peine à répondre à notre demande.

M. BAUMGARTNER indique qu'une commission de la sécurité publique est d'ores et déjà prévue à la rentrée pour étudier la possibilité d'engager une police privée.

M. GUEx demande de prévoir des rondes avec des parcours différents de ceux que l'on connaît actuellement.

Mme HUMBERT indique que l'entreprise Securitas exécute les ordres de la Mairie et fait un excellent travail. Il est tout à fait envisageable de lui demander d'étendre ses rondes, en étant conscient que la facture sera plus élevée. Elle pense que les rondes sont très utiles la nuit.

M. SCHMULOWITZ indique que les croix se font la nuit et que les résidents du centre du village vivent dans l'angoisse et épient toutes les aller et venue. Il a pris la parole, car il a été interpellé et indique que les propos qui ressortent des discussions avec ces citoyens ne sont plus : *Que fait la police ?* mais *Que fait la Mairie ?* Il évalue d'une grande importance la prise en considération de ce phénomène et la recherche d'une solution sans tarder.

M. STALDER souhaite que l'employé Securitas fasse preuve d'un peu plus de discrétion lors de sa venue, son véhicule étant toujours garé devant la mairie signalant ainsi sa présence.

M. LAGRANGE pense que les rondes doivent être exécutées sans régularité dans les horaires.

Mme HUMBERT indique qu'elles ne le sont pas.

M. DERObERT conclut en signifiant que toute l'assemblée est unanime pour prendre des dispositions immédiatement afin de renforcer le dispositif de surveillance de la commune.

- M. GRAND signale que la tournée du facteur intervient de plus en plus tard ces derniers temps. Il demande à la Mairie d'intervenir concernant ce problème.

Mme HUMBERT communique que M. Bernard HERGER, suite à un accident, a été en arrêt de travail. Son remplaçant, ne connaissant pas bien la commune, met plus de temps pour l'exécution de sa tâche. Néanmoins, elle fera la remarque à la buraliste quant à ces retards.

- M. GUEx, en tant que responsable des repas pour la soirée organisée par le Tennis Club le 22 août prochain, attend les inscriptions, également par Email, des personnes intéressées à participer soit pour échanger quelques balles et manger, soit uniquement pour prendre un repas en commun. Un courrier comprenant tous les détails sera élaboré par ses soins.

- M. GUEx est régulièrement interpellé par des habitants des communes environnantes lors de l'organisation de spectacles dans la salle communale, qui peinent à trouver ce lieu. Il propose de poser un panneau indicateur « Salle communale » à l'entrée du village, avec éventuellement aussi la mention « Restaurant du Château ».

Mme le maire est favorable à la proposition de poser un panneau « Salle communale ».

- M. GUEx revient sur la fixation de la séance d'installation du nouveau Conseil municipal et pense qu'une prestation de serment se déroulant un lundi est aussi exceptionnelle. Il a l'impression que Genthod est vu de l'extérieur comme un village « d'irréductibles gaulois », ce qui est parfois sympathique, il est vrai. Mais il relève encore que la date avait été annoncée au mois de mars à la Mairie pour une date péremptoire à tout le canton au 2 juin 2003.

- M. DERObERT demande les dates qui ont été arrêtées pour les prochains Conseils municipaux.

Mme HUMBERT indique que les dates retenues jusqu'au mois de juin 2004 seront transmises aux conseillers municipaux en même temps que la confirmation de l'annulation de la séance du 1^{er} juillet 2003 de la commission des affaires sociales et des naturalisations.

La séance est levée à 21h35.

La secrétaire
Arlette PORCHET

Le président
Michel DERObERT